



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 25 juillet 2016

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet de logements utilisés en tant que bureaux.

Au cours des dernières décennies, des centaines de logements privés ont été transformés en bureaux pour toutes sortes de services publics et privés partout dans le pays.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

- Monsieur le Ministre peut-il nous informer sur le nombre de logements privés respectivement de maisons loués par l'État au profit des ses administrations et ceci par commune ?
- Monsieur le Ministre peut-il nous fournir un tableau détaillé de ces bureaux par m2 de surface habitable et par commune ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Diane Adehm
Députée

Gilles Roth
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances



Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 820x1ab9e

Luxembourg, le 2 octobre 2017

Concerne : Question parlementaire n° 3161 du 25 juillet 2017 de Madame la Députée Diane Aehm et de Monsieur le Député Gilles Roth concernant les logements utilisés en tant que bureaux

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA



Réponse du Ministre des Finances à la question parlementaire n° 3161 du 25.07.2017 des honorables députés Diane Adehm et Gilles Roth concernant les logements utilisés en tant que bureaux

En réponse à la question des honorables Députés, il y a lieu de constater que parmi les immeubles loués actuellement par l'Etat, et suivant les dix-sept nouveaux plans d'aménagements généraux en vigueur et publiés sur le site internet geoportail.lu, une seule location de l'Etat se trouve sur un terrain classé en zone d'habitation. Il s'agit en l'occurrence d'un dépôt et ce terrain qui sera sans doute revalorisé dans un futur proche par le propriétaire.

Depuis une vingtaine d'années, l'Etat, par le biais de la Commission des Loyers rattachée au Ministère des Finances, met en œuvre une politique visant à abandonner des adresses inappropriées pour l'usage de bureaux. Ainsi, une douzaine de sites ont été abandonnés au cours des dernières années.